

## Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

**Nom de l'association :** Comité départemental UFOLEP 87

**Adresse du siège social :** 22 rue du lieutenant Ménéieux 87000 Limoges

Le 9 juin 2022 à Limoges, les membres des associations affiliées se sont réunis à Cheops en assemblée générale ordinaire sur convocation du comité départemental UFOLEP 87.

Il a été établie une feuille de présence signée par les membres en leur nom propre ou en tant que mandataire avec un pouvoir valable.

L'assemblée était présidée par Roland MARTIN Président de l'association.  
Pierre PAILLER, trésorier de l'association et Jean Luc Prévot, secrétaire de l'association étaient présents.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

- Rapport moral
- Rapport financier ;
- Approbation du budget prévisionnel ;
- Montant des adhésions
- Questions diverses

Il a été fait lecture des différents rapports : rapport moral, rapport d'activités, rapport financier, lettre du vérificateur des comptes.

A l'issue du débat, le Président a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- **Rapport moral :**

L'assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité.

- **Rapport d'activité :**

L'assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité.

- **Rapport financier :**

L'assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité.

- **Budget prévisionnel :**

L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel à l'unanimité.

- **Montant des adhésions :**

L'assemblée générale adopte le montant des adhésions à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance.

A Limoges, le 10/06/2022

Roland MARTIN  
Président de séance

